



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Bourguiba (Tunisie)	1
Discours de M. Valdés (Chili)	5
Discours de M. Anin (Ghana)	10
Discours de M. Hartling (Danemark)	14

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. BOURGUIBA (Tunisie) : Monsieur le Président, votre élection à la direction de nos travaux constitue un motif de réjouissance pour mon pays qui, comme vous le savez, entretient avec le vôtre les plus aimables relations. En associant ma voix à celles qui m'ont précédé pour vous féliciter de la confiance qui vous a été unanimement faite, je rends hommage à vos qualités de diplomate et, à travers votre personne, à votre pays et à l'Amérique latine tout entière.

2. Nous tenons aussi à dire notre gratitude à votre prédécesseur, notre éminent collègue le Ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Corneliu Mănescu, dont le nom s'inscrira, nous en sommes convaincus, dans la lignée des présidents qui ont incarné l'esprit de paix. Mon gouvernement et moi-même ne saurions oublier la chaleur de l'accueil que son pays et lui-même ont réservé au Président de la Tunisie. Qu'il me soit permis ici de l'assurer de notre amitié fidèle.

3. A l'ouverture de nos travaux, je voudrais aussi formuler mes vœux de succès au Souaziland, dernier Etat africain à venir contribuer à l'avancement de la cause de la liberté et de la paix, dans des temps qui ne leur semblent pas très favorables.

4. C'est qu'en dépit des immenses efforts déployés par notre organisation, et tout particulièrement des travaux de son assemblée générale, notre monde se trouve encore à la recherche de lui-même, pour ne pas dire ramené à la négation de soi et à la régression vers les déplorables positions que nous pensions dépassées.

5. Paraîtrais-je à vos yeux étrangement pessimiste si je disais mon inquiétude devant la dégradation de la situation au Moyen-Orient, après qu'un moment l'espoir nous a semblé luire et que la communauté internationale crut, le 22 novembre dernier, qu'enfin la paix dans la justice et la liberté retrouvait une chance dont plus de 20 ans de guerres

et de souffrances n'avaient pas totalement réussi à effacer l'espoir dans le cœur des enfants de la Palestine, non plus que chez tous les hommes de bonne volonté à travers l'univers, scandalisés par l'acharnement du destin à maintenir dans le déchirement et la haine le berceau de la fraternité humaine ? Il est, à notre sens, d'autant plus impérieux de prendre conscience de la nouvelle situation que ce qui la caractérise, à l'heure présente, est la confusion de l'essentiel avec l'occasionnel, du phénomène avec l'épiphénomène, de la cause avec l'effet, confusion qui se fait de jour en jour plus évidente, au point que l'on éprouve de la peine à la croire privée de toute finalité.

6. Plus d'un an après un conflit terriblement dévastateur, c'est tel ou tel incident entre la Jordanie et Israël, ou entre ce dernier et l'Egypte, qui constitue de mois en mois, sinon de semaine en semaine, l'ordre du jour du Conseil de sécurité. A cette même date, l'an passé, nous avions au moins le mérite de débattre d'une politique, c'est-à-dire d'une vision, d'une action d'ensemble, en profondeur, destinées à structurer l'avenir des peuples de la région et à lui donner corps. Depuis quelques mois, l'impression qui se dégage de la concertation internationale sur le problème qui nous préoccupe est que le "divertissement" règne à la place d'un sérieux combien pourtant nécessaire.

7. Indifférence, complaisance dans la facilité sinon dans le faux-fuyant deviendraient-elles l'attitude naturelle à propos d'une autre question dont la valeur de test pour le crédit de notre organisation n'est plus à démontrer ? J'entends la "décolonisation". Un flot de paroles, des séries de résolutions, beaucoup de bonnes intentions, certes. Mais qu'importe aux dizaines de millions d'opprimés africains ou autres de le savoir ? Il y a fort à craindre qu'ils ne désespèrent de nous et ne retiennent à notre charge, devant le tribunal de l'histoire, ce témoignage solennel de nous-mêmes contre nous-mêmes qu'est la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

8. N'eussent été le dialogue engagé à Paris sur le Viet-Nam, la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)] et la tenue de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹, il eût été difficile, voire impossible, à la communauté des nations de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et digne d'elle-même. Nous avons, dans ces trois événements tant attendus par l'humanité entière, une raison légitime de nous féliciter.

9. Le désordre et le non-sens ne nous ont accordé, hélas ! qu'un court répit. Poussés par notre recherche angoissée de paix à interpréter tout signe dans le sens de nos désirs, nous avons négligé de voir que le mal dont souffre la vie

¹ La session a eu lieu à New Delhi du 1er février au 21 mars 1968.

internationale était plus profond. Au reste, comment d'un monde divisé en riches et en pauvres, en Est et Ouest, en blocs idéologiques et rêves antagonistes, plus soucieux des idées que des hommes, comment d'un pareil monde attendrait-on la paix et la fraternité ?

10. Au souvenir des récents événements de Tchécoslovaquie et devant le piétinement des conversations de Paris, il y aurait peut-être intérêt à modérer nos espoirs et à méditer plus sérieusement sur la regrettable situation dont l'humanité a peine à sortir.

11. Peut-être qu'en nous rappelant que, dans de vastes régions de la terre, la justice et la liberté demeurent encore bafouées, l'homme subjugué par son semblable et écrasé par la maladie, la faim et l'ignorance; peut-être qu'en prêtant une oreille à l'agonie de l'innocent immolé à l'intransigeance de dieux ombrageux mais combien discutables; peut-être qu'en essayant de comprendre l'appel du petit homme qui souffre et meurt dans l'anonymat dans telle ou telle région cruellement déshéritée d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, peut-être repenserons-nous notre détermination à réaliser un monde qui réponde un peu plus aux exigences de notre charte.

12. En accord avec son passé, avec sa vocation, avec ses idéaux, fidèle à elle-même, la Tunisie tente, pour ce qui la concerne, s'inspirant de cette loi du juste milieu — de la justice tout court — la seule loi qui emporte totalement son adhésion, de prévenir tous les extrémistes, tous les manichéismes, quand ce n'est pas de les désamorcer; de se frayer un chemin vers la tolérance des autres, avec l'espoir de la réciprocité; de trouver sa voie vers la création et le progrès, dans la sérénité et dans l'harmonie; de promouvoir, pour tout dire, un avenir qui soit meilleur pour l'homme, dans la paix, dans la liberté et dans la dignité.

13. Qu'il s'agisse de la lutte des peuples pour briser les chaînes de leur servitude ou de l'état de conflit permanent où se débat le Moyen-Orient depuis la création de l'Etat d'Israël, du désarmement ou du rôle que doit jouer notre organisation dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les principes qui guident notre action demeurent les mêmes, parce qu'ils s'enracinent dans l'histoire de notre propre combat pour la liberté : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de décider souverainement de leur avenir, d'une part; et d'autre part, nécessité du compromis, de la négociation, dans le commerce entre les hommes comme entre les entités politiques, étatiques, ou celles qui sont appelées inéluctablement à le devenir.

14. Qui, sinon par naïveté, à moins que ce ne soit par parfait machiavélisme, reconnaîtra le règne de la liberté dans le gémissement des peuples traqués en Rhodésie, en Afrique du Sud, en Namibie, en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau), aux îles du Cap-Vert; au spectacle de la terrible tuerie entre frères sur la terre de ce grand espoir de l'Afrique, le Nigéria; dans le vomissement des chars de certains pays socialistes, violant la souveraineté d'un autre pays socialiste, et cela au nom même de la défense du socialisme ?

15. Est-ce la liberté que les dirigeants israéliens honorent par l'occupation militaire de territoires jordaniens, syriens ou égyptiens, ou par la perpétuation du sort tragique de

plus d'un million de Palestiniens, vivant asservis au sein de leur propre patrie, ou donnant un nouveau sens, un nouveau contenu, à la Diaspora de leur oppresseur, Diaspora qui hier encore était la source de sa force morale, mais qui ne l'incite plus aujourd'hui, hélas! qu'au défi et à l'arrogance, signes précurseurs — et on devrait en prendre conscience — de sa perte, comme l'apprennent toujours trop tard d'autres oppresseurs avant lui ?

16. Qu'est-ce enfin que cet équilibre de la terreur, réalisé à l'ombre des silos de la mort, sinon une redoutable et permanente menace à l'avenir même de notre espèce, risquant à chaque conflit d'intérêts entre les Grands de se rompre pour ensevelir dans l'oubli des temps jusqu'aux peuples eux-mêmes — non pas seulement leurs intérêts — et effacer tout souvenir de la liberté, maintenant ainsi l'humanité dans une angoisse sans précédent dans son histoire ?

17. A la stratégie du tout ou rien d'où le tableau combien sombre que nous venons d'évoquer risque un jour d'émerger la Tunisie pense qu'il existe une alternative : celle de la raison, c'est-à-dire du retour au dialogue, à la recherche sérieuse du compromis, là bien entendu où les chances d'un compromis honorable, sans compromission, sont réelles. Pour nous, Tunisiens, la dignité et la gloire ne sont ni l'orgueil démesuré, ni la vanité folle, lesquels, quand ce sont les responsables politiques qui y sont sujets, ne peuvent mener qu'aux affrontements violents entre les peuples.

18. Les nations ne valent, dit-on, que par les principes qui les guident. Encore faut-il qu'elles les honorent, dans leurs institutions, qu'elles les respectent dans leurs actes quotidiens, internes comme externes. Consciente au plus haut degré de son devoir de membre de la communauté internationale, la Tunisie ne peut se satisfaire de limiter à un usage interne les normes qui gouvernent sa vie et qui, certes, ont produit chez nous la paix des esprits et des coeurs; elle entend aussi agir et inviter à l'action tous les Etats Membres de notre organisation afin qu'une chance soit donnée, dans ce monde, à la liberté et à la paix.

19. Notre certitude profonde est que ce monde de demain n'advient pas, tant que, dans un seul endroit de la terre, des nations craindront pour leur souveraineté, ni tant qu'un seul homme demeurera subjugué. En l'occurrence, tant que des territoires jordaniens, égyptiens ou syriens resteront occupés, tant que les Palestiniens seront privés de leurs droits sacrés à leur patrie, et le Moyen-Orient traumatisé par la violence d'hier et de tout un passé, ou même inquiet pour l'avenir dans une région où trois grands messages de foi dans la fraternité humaine et l'avenir des hommes ont pourtant retenti — tant que pareille situation durera, la morale de l'universalisme, dont notre charte tire sa force, souffrira encore l'outrage.

20. Pour hâter ce rétablissement du droit, il s'agit, selon ma délégation, qu'Israël se conforme aux exigences de la résolution du Conseil de sécurité de novembre dernier, c'est-à-dire, pratiquement, accepte sans équivoque les termes comme l'esprit de cette résolution et coopère sans réserve avec la mission de M. Jarring². Ainsi, un processus aura été amorcé, dont on pourra attendre l'apaisement du

² Représentant spécial du Secrétaire général pour le Moyen-Orient.

feu d'hier, la réduction de l'escalade militaire et verbale à laquelle nous assistons aujourd'hui, chez les uns comme chez les autres, et l'établissement d'un minimum de relations normales entre tous les Etats de la région. Grâce à un effort plus sérieux de la part de tous les Etats de la région, mais surtout de la part des quatre grandes puissances, il s'agira alors que soit promue et développée, entre les belligérants d'hier, la forme de coexistence indiquée par la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. L'on aura, en fait, isolé et traité un aspect, somme toute superficiel, de la tragédie palestinienne; l'on aura, en d'autres termes, levé le voile qu'ambitions hégémoniques et intrigues politiques prévalant au Moyen-Orient depuis la création de l'Etat d'Israël ont tissé autour d'une évidence à l'origine simple, à savoir le droit des Palestiniens à la libération de leur patrie du joug de ce nouveau colonialisme : le sionisme. Alors se dégagera de lui-même le fait fondamental qui viendra se situer naturellement dans la perspective de notre temps : j'entends la grande entreprise de décolonisation commencée au lendemain de la seconde guerre mondiale et qui, plus de 20 ans après, reste encore inachevée.

21. Qu'il faille repenser radicalement notre manière d'aborder le problème palestinien, l'urgence s'en fait de plus en plus cruellement sentir, et en tout cas, tout nous y invite; tout, c'est-à-dire : la faillite de la politique irréaliste pratiquée et souvent imposée par certains dirigeants au Moyen-Orient; l'amorce du processus de clarification des rapports entre les Etats du monde arabe, Etats qui sont encore, il faut le rappeler à ceux qui l'auraient oublié, des Etats souverains et indépendants. Tout nous y invite; nous assistons, en effet, depuis l'été dernier, à une véritable reprise en main par le peuple palestinien de son propre destin, ajoutant ses affrontements avec l'oppression coloniale à la liste déjà longue des sacrifices des peuples, hier colonisés, d'Afrique et d'Asie.

22. De cette tribune, la Tunisie tient à saluer cette résistance, à dire sa foi dans cette action menée pour infléchir un destin que l'on pourrait croire scellé; elle s'engage à soutenir, dans la mesure de ses moyens bien entendu, ce que le peuple palestinien, et lui seul, aura décidé.

23. La même tragédie de la liberté et de la fraternité des hommes se joue sous d'autres latitudes, et aux opprimés la Tunisie tient à dire et à réaffirmer le même soutien.

24. Certes, l'économie d'une seule mort représente un bien moral absolu pour l'humanité. Seul un fanatisme idéologique sans limites n'en tiendrait pas compte ou n'en conviendrait pas. Il est toutefois des situations historiques, telles que celle qui existe en Afrique du Sud, qui finissent par faire douter de la possibilité d'un changement pacifique, par acculer les hommes au désespoir et discréditer légitimement tout appel à la raison.

25. Selon les propres termes de notre secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, "l'évolution récente de la situation en Afrique australe semble indiquer qu'il ne faut pas écarter ou minimiser le risque d'un conflit violent qui pourrait éclater [dans cette région] du fait de la politique et des pratiques d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine" [A/7201/Add..1, par. 144].

26. Lancé par un homme dont nous connaissons tous l'attachement à la cause de la paix, ce cri d'alarme acquiert une valeur particulière et doit, selon nous, être pris au sérieux si nous voulons préserver l'Afrique et le monde de terribles convulsions.

27. Loin d'infléchir sa politique dans le sens de l'égalité de droits pour toutes les races qui peuplent son territoire et de la liberté pour tous ses citoyens, le régime de Pretoria n'a fait, au contraire, que promulguer de nouveaux textes législatifs visant à renforcer la ségrégation raciale ainsi que la répression exercées contre ses adversaires politiques. Pire encore, il s'est efforcé de consolider et d'étendre l'influence de sa philosophie aberrante dans les territoires voisins, notamment en Namibie et en Rhodésie du Sud. Tout cela, bien entendu, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

28. C'est là un défi au droit, un défi à l'humanité, un défi qui n'a de semblable dans l'histoire que le défi nazi. Il est bien triste de constater que nous n'y avons, jusqu'ici, répondu que par des résolutions, des dizaines, des centaines de résolutions obéissant parfaitement, j'en conviens, à la loi du crescendo, mais dont on peut légitimement se demander si elles ne servent pas d'alibis destinés à dissimuler un véritable manque de résolution.

29. Qui, parmi nous, osera prétendre sérieusement qu'il ignore le véritable problème, qu'il ne conçoit pas les véritables moyens pour amener les dirigeants de Pretoria à la raison ? Nous savons tous que tant que les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud n'auront pas mis fin à leur collaboration économique, politique ou militaire avec le gouvernement de ce pays, l'encourageant de la sorte à persister dans sa politique, nous ne ferons que nous complaire dans l'exercice stérile de l'art de composer des résolutions.

30. Les dirigeants sud-africains s'en sont si bien accommodés qu'ils ne semblent pas avoir longuement hésité avant de défier l'autorité des Nations Unies quand notre organisation a décidé de mettre fin à leur administration directe de la Namibie. Pour toute réponse à nos résolutions, ils ont condamné et jugé de nombreux Namibiens, se sont opposés aux efforts que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a entrepris, en avril dernier, pour se rendre dans ce territoire en vue d'y assumer les fonctions que l'Assemblée générale lui avait assignées à cet égard. Enfin, pour parfaire l'image qu'il a de lui-même et préciser l'idée qu'il se fait de nous, le Gouvernement sud-africain a, le 6 juin 1968, triomphalement promulgué une loi³ destinée à faciliter la création de bantoustans — véritables réserves, presque zoologiques — dans le Sud-Ouest africain, et entrepris depuis de l'appliquer, par la force et la répression bien entendu.

31. Ne soyons pas, dès lors, surpris que pareille arrogance méprisante fasse école. Que M. Ian Smith ait trouvé dans les dirigeants racistes de Pretoria ses maîtres à penser, c'est dans la logique des choses. Que le Gouvernement portugais fasse alliance avec le Gouvernement sud-africain et celui de Salisbury pour tenir dans la terreur et brimer les popula-

³ *Development of Self-Government for Native Nations in South-West Africa Act, No 54 de 1958.*

tions africaines des territoires sous sa domination, narguer l'autorité de notre organisation, c'était prévisible et c'est aussi dans la nature des choses. Ce véritable "axe" formé par Pretoria, Salisbury et Lisbonne est bien, aujourd'hui, un fait contre lequel l'escalade verbale de nos résolutions n'a pratiquement rien pu et, très probablement, ne pourra rien. De sorte que l'alternative telle que la voit mon gouvernement, tant au sujet des populations subjuguées par ces trois régimes qu'au sujet de cette réalité plus vaste qu'est la décolonisation, n'est plus entre les degrés de sévérité des termes d'une nouvelle résolution, mais entre deux moyens de résistance au défi, l'un n'étant, d'ailleurs pas exclusif de l'autre : ou bien les partenaires économiques, politiques et militaires de ces trois régimes agissent enfin pour donner force à la loi internationale, ou bien tous les Etats Membres, notamment les Etats africains, viennent en aide aux mouvements de libération nationale, auxquels devra incomber la tâche principale dans l'infléchissement du cours de l'histoire.

32. Depuis longtemps déjà le sang coule en Afrique. Il faudra davantage d'efforts, davantage de sacrifices. C'est le prix qu'il faut savoir payer pour la liberté, qui ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'un don. Pour qu'elle soit authentique, la liberté ne peut être que libération. L'histoire en témoigne, notre propre expérience nous l'enseigne; et nous nous sommes toujours fait un devoir de le dire, en toutes circonstances, même en celles qui étaient peu favorables à la franchise.

33. Nous nous félicitons néanmoins des efforts déployés par le Comité spécial chargé d'étudier l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Dans de nombreux cas, constituant à vrai dire une catégorie spécifique, le Comité doit faire face à des puissances administrantes qui se sont formellement engagées à acheminer les territoires sous leur autorité vers l'autodétermination. Il reste que, même dans ces conditions, le Comité ne rencontre pas toujours toute la bonne volonté ni toute la coopération souhaitables pour s'acquitter de sa tâche.

34. Nous ne pouvons donc qu'exprimer notre regret que, huit ans après l'adoption de la Déclaration et malgré le cours irréversible des événements depuis les années 1950, certaines puissances s'obstinent à conserver des anachronismes déjà condamnés par l'histoire. Cette persistance de vieux modes de pensée n'est pas, à vrai dire, limitée, chez certains Etats Membres, à leur attitude au sujet de la décolonisation. Leur conception de la sécurité porte également la marque d'anciennes réalités auxquelles le monde, refaçonné, remodelé par le fait nucléaire, est aussi étranger que la révolution industrielle du siècle dernier l'était au Moyen Age. Concevoir la défense de son pays et la paix à partir d'une position de supériorité nucléaire, n'est-ce pas une anomalie, voire une erreur, quand on sait — et avec quelle certitude! — qu'en cas d'affrontement, il n'y aura plus ni vainqueurs ni vaincus, et encore moins de témoins?

35. L'idéal devrait donc être l'interdiction totale des armes nucléaires, de leur fabrication et de leur stockage comme de leur usage. Si ce n'est par attachement à la moralité que les Etats fassent un effort et essaient de s'y résigner par pur réalisme.

36. Aussi mon gouvernement se félicite-t-il de la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Traité que nous avons signé et que nous espérons bientôt ratifier. Il représente, à notre sens, une étape sur le chemin de la paix, malgré certains déséquilibres, telle l'insuffisance des garanties promises par les trois Grands nucléaires en contrepartie de l'abandon nominal de souveraineté par les pays non nucléaires.

37. Ce n'est pas non plus le moindre défaut de ce document que certains pays, comme la France, ou d'autres, comme la Chine populaire, toujours absente de cette enceinte, n'aient pas participé à son élaboration ni ne reconnaissent sa validité.

38. Nous parlions d'anomalies : l'absence de la Chine populaire des Nations Unies n'en constitue-t-elle pas la plus flagrante? Nous parlions d'erreur : n'est-ce pas là la plus lourde de dangers?

39. Mon gouvernement juge la présence de la Chine populaire nécessaire en cette enceinte si nous voulons trouver un règlement aux problèmes majeurs qui se posent à notre monde. Il appartient aux Nations Unies de trouver une formule qui permette à cette grande puissance de jouer le rôle qui lui revient dans notre organisation; encore faudrait-il que la Chine populaire y consente, car il va sans dire que, à nos yeux, pareille formule ne devra en rien préjuger le sort de la présence du Gouvernement de Taiwan à l'ONU.

40. En visant le désarmement général comme le véritable but, nous pensions non seulement à la disparition de la guerre dans les relations entre Etats, mais aussi et surtout au dégagement de moyens financiers, technologiques et humains énormes qui pourraient, de la sorte, être affectés à la lutte contre la faim, contre la maladie, contre la misère, contre l'ignorance — en un mot, aider à sortir du sous-développement. L'immensité et l'urgence de la tâche qui nous attend sur ce plan sont telles que la conjugaison de tous les efforts ne sera pas de trop.

41. Dans le domaine social, nous devons oeuvrer pour réaliser les objectifs du projet de déclaration sur le développement social [A/7161, annexe I], à l'élaboration duquel la Tunisie a eu le privilège de contribuer. Dans le domaine économique, nous devons répondre aux espoirs placés par les peuples du tiers monde dans la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont la tenue était attendue comme le grand événement de l'année 68.

42. Au cours des débats de la vingt-deuxième session, nous avons tous formulé l'espoir que cette conférence serait l'occasion d'aborder une phase nouvelle dans le processus déjà amorcé en 1964, et que ses travaux aboutiraient à l'élaboration de propositions concrètes pour la solution des problèmes qu'elle aurait à étudier.

43. Force nous est de constater aujourd'hui que ces assises ont été une déception pour tous. Avec sa sobriété habituelle, le Secrétaire général, U Thant, qualifie les résultats de maigres. M. Raúl Prebisch, qui les considère comme étant très limités et ne correspondant ni à l'urgence, ni à

l'ampleur des problèmes du développement, écrit de son côté :

“Quoi qu'il en soit, les pays développés, à quelques exceptions près, continuent de considérer le problème du développement comme un problème secondaire qui peut être résolu çà et là à l'aide de quelques mesures insuffisantes, et non pas par une action hardie et résolue⁴.”

44. L'une des tentations qui pourraient venir à l'esprit consiste à attribuer la modestie des résultats atteints par la Conférence à la déficience du mécanisme de son fonctionnement. Sans nier que ce jugement recèle une part de vérité, on doit cependant reconnaître que c'est surtout de l'absence de volonté politique, particulièrement chez les pays nantis, que la Conférence a le plus souffert.

45. Plus que de procédures savantes et de considérations techniques raffinées, la rencontre de New Delhi avait, selon nous, surtout besoin de la sympathie active des interlocuteurs nantis du tiers monde, seule attitude de leur part qui eût pu enclencher un processus de progrès. Il eût fallu qu'ils admissent, pour l'immédiat, la nécessité de véritables faveurs, d'accommodements, voire de priorités au bénéfice des pays pauvres, tout en comprenant que seule pareille générosité pouvait constituer un réel stimulant pour le développement du tiers monde, et pour la coopération économique internationale par voie de conséquence.

46. En d'autres termes, on pouvait espérer de la part des pays nantis au moins le même effort de sacrifice, au profit des déshérités, que ceux-ci s'imposent à eux-mêmes. C'eût été là, d'un côté comme de l'autre, des investissements à long terme bien évidents.

47. Nous estimons cependant que la vague de pessimisme et le sentiment de frustration qui ont fait immédiatement suite à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doivent aujourd'hui faire place à un effort de réflexion et d'analyse objective, afin de déterminer dans quelle mesure nous pourrions améliorer la conception que l'on se fait de la Conférence et de ses buts, pour mieux rapprocher ces derniers des besoins de notre monde et des espoirs des peuples pauvres. Le secrétariat de cette institution, aussi bien que celui d'autres organismes spécialisés de l'ONU, ont, d'ores et déjà, commencé ce travail. Nous sommes convaincus que l'élaboration et la mise sur pied d'une stratégie globale du développement réserveront à ce nouvel instrument de progrès la place qu'il mérite dans ce grand dessein qui, à notre sens, doit constituer l'objet essentiel de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

48. Nous sommes conscients de la complexité de l'oeuvre à entreprendre; nous sommes également conscients de sa nécessité, de son urgence. C'est pour cette raison que nous voudrions rendre tout particulièrement hommage à tous ceux qui ont accepté de s'atteler à cette tâche.

49. Les résultats encourageants de l'expérience du Programme des Nations Unies pour le développement devraient

rassurer les pays nantis quant aux efforts que font leurs interlocuteurs en voie de développement et les convaincre des sacrifices que ces derniers s'imposent, devraient les convaincre de la réalité de l'effet stimulant et multiplicateur de l'aide extérieure reçue de la part des pays développés. Cependant, quoique fructueuses et encourageantes, les opérations du Programme restent encore insuffisantes tant sont modestes les ressources dont il dispose. C'est pour cela que nous faisons nôtre l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies dans l'introduction à son rapport annuel à l'Assemblée générale pour que la somme de 350 millions de dollars soit adoptée comme objectif minimal pour l'année 1970 [voir A/7201/Add.1, par. 110].

50. A cette occasion, je ne peux manquer de rendre un hommage tout particulier à l'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, et surtout à M. Paul Hoffman, dont le dévouement et le dynamisme ont permis au Programme d'être ce qu'il est actuellement. D'autres sujets, dans ce domaine, préoccupent la délégation tunisienne. Nous espérons et nous croyons que les débats auxquels ils donneront lieu, au cours de la présente session, aboutiront à des résultats positifs.

51. Telle nous apparaît la situation internationale; tels sont aussi les principes qui guident l'action de la Tunisie; telles sont les réflexions que mon pays a cru de son devoir de proposer à l'attention de la communauté internationale, dans l'espoir qu'elles apporteront une contribution à la solution des crises et des problèmes qui assombrissent notre horizon.

52. Si nous ne croyions pas fondamentalement en l'homme, en sa raison, en son génie, nous serions tentés par le pessimisme, voire par l'abandon aux idéologies et idolâtries qui, mettant nos maux et nos difficultés à profit, font miroiter, devant notre besoin vital de bien-être, de progrès et de paix, la fascination des absolus et la facilité des rêves manichéens. Le spectacle d'une jeunesse partout savamment poussée au désespoir et à l'extrémisme — un extrémisme auquel l'inclinent sa nature foncièrement généreuse et son élan intransigeant vers l'absolu — ce spectacle n'offre-t-il pas la mesure de la gravité de la crise que traverse notre époque et une idée du danger auquel sont exposés la liberté et le bonheur des hommes ?

53. J'imagine cependant qu'en découvrant les vertus de l'effort rationnel, et une fois moins divisée par l'inégalité du bien-être et des richesses, l'humanité sera moins fascinée par ce véritable nihilisme. Demain, peut-être, les différentes sociétés découvriront qu'à l'âge de l'économie moderne leurs intérêts sont solidaires, leur destin est commun. Peut-être alors une existence collective, fondée sur la raison, adviendra-t-elle, et l'humanité entreverra-t-elle raisonnablement la possibilité de l'avènement d'une paix véritable.

54. M. VALDÉS (Chili) [traduit de l'espagnol] : Votre élection, monsieur le Président, constitue un juste hommage à l'homme d'Etat que vous êtes, dont l'énergique personnalité, la fermeté des principes et le sens aigu de la diplomatie sont des qualités que nous avons eu la chance d'apprécier tout au long de votre vie internationale, passée à servir la cause de l'unité de l'Amérique latine et des principes qui sont communs aux pays qui la composent. Nous nous enorgueillissons, nous Chiliens, de vous voir

⁴ Voir document TD/96.

présider cette session de l'Assemblée générale, et nous vous souhaitons un plein succès dans vos délicates fonctions.

55. Lorsqu'un ministre des relations extérieures d'un pays comme le Chili se rend à New York pour assister à une session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies dans la conjoncture mondiale actuelle, nombreux sont ceux qui, au sein de nos divers peuples, se demandent : à quoi servent ces discours et ces débats ? Si les principes continuent d'être violés, si ce qui a été dit à San Francisco n'est pas appliqué, si la politique de la force recommence à primer, piétinant celle du droit tant de fois proclamée, s'il n'est pas mis un frein à la course aux armements, si la Décennie des Nations Unies pour le développement sert à montrer comment s'accélère l'accumulation des richesses entre les mains d'un petit nombre, pourquoi se réunir et parler encore ? Il est difficile d'apporter à ces questions des réponses satisfaisantes et capables de maintenir la foi en l'Organisation si les grandes théories tendant à déterminer quelles seront les conditions de vie des générations à venir, sur notre planète et en dehors d'elle, sont élaborées pour des raisons de prestige ou de défense d'intérêts nationaux, et non eu égard à tous les hommes qui en subiront les effets. Il est certes difficile d'y apporter des réponses si le respect de la raison devient l'apanage des faibles.

56. Le Chili a confié à l'Organisation des Nations Unies sa volonté infinie d'élaborer et de rendre obligatoire la loi internationale, parce que l'existence d'une autorité impartiale qui en assure le respect lui tient à coeur. Le Chili considère que l'Organisation est notre tribune à nous, hommes libres, qui n'avons ni pouvoir ni désir de domination, mais seulement la ferme volonté de vivre dans un monde où règnent la paix et la coopération entre les Etats. Le Chili veut croire en cette tribune afin de pouvoir invoquer le droit des Etats à l'égalité — droit qui n'est pas encore réalisé. Mais nous nous inquiétons profondément de ce que, au lieu de nous acheminer vers ces objectifs, nous nous en éloignons; de ce que cette organisation, que l'on pourrait aujourd'hui qualifier "de la dernière chance", va s'affaiblissant.

57. L'Assemblée tire sa valeur du fait qu'elle permet à l'opinion publique universelle de s'exprimer librement et qu'elle laisse monter la voix de la conscience mondiale, vigilante, devant laquelle les grandes puissances et les pays qui recourent illégalement à la force doivent s'incliner.

58. Nous avons besoin aujourd'hui plus que jamais d'une organisation forte et active. Mais l'expérience de ces dernières années nous montre que la prolifération des activités de notre organisation, à laquelle nous avons prêté sans hésitation notre concours, a considérablement contribué à masquer l'inapplication des résolutions adoptées et, surtout, le vide que laisse l'absence de décisions politiques de la part de ceux qui détiennent le pouvoir d'agir sur les faits. C'est ainsi que nous nous enthousiasmons pour l'analyse et l'examen sans fin de problèmes économiques ou de questions aussi vastes que celles de l'espace extra-atmosphérique ou du lit des mers, où nous nous berçons de phrases et d'illusions. Mais lorsqu'il s'agit des questions politiques majeures, nous n'avons en fait pas droit à la parole.

59. C'est en vertu de ce même paradoxe, qui tourne parfois à la dérision, que cette assemblée, mondiale et

démocratique, dont le but essentiel devrait être d'éviter la guerre, toutes les guerres, ne traitera ni de la situation au Viet-Nam, ni des événements de Tchécoslovaquie, ni du Moyen-Orient, pas plus d'ailleurs que de l'atroce tragédie du Biafra.

60. L'imminence d'un péril mondial apparaît, périodiquement, inévitable, et la spirale de la peur tend à paralyser les dirigeants des petits Etats, à qui l'on semble ici avoir assigné une triste vocation de victimes.

61. C'est avec raison que le Ministre des relations extérieures de la République fédérale d'Allemagne — pays dont nous déplorons une fois de plus l'absence de cette organisation, qui a pour vocation d'être universelle — disait il y a quelques jours : "Celui qui détient la force, et qui plus est la force atomique, n'a pas pour autant de son côté la morale ou la sagesse."

62. Nous sommes ici devant les grands acteurs et auteurs de l'histoire, ou plutôt au-dessous d'eux, nous autres pays du reste du monde, dont le destin se joue, et peut-être se perd, sans notre consentement et de façon dangereusement injuste. L'exemple est néfaste et contagieux, tant sur le plan international qu'à l'intérieur de nos pays.

63. Nous savons que l'entente ou les dissensions entre les grandes puissances, les variations de la température de la guerre sont des faits que nous, les petits Etats, sommes obligés de reconnaître comme inévitables. Et comme ils nous touchent tous, nous devons les affronter avec vigueur, car ils sont moralement et politiquement nôtres et ressortent légitimement à tous les pays sans exception. Cette situation, quasi extrême, donne une nouvelle orientation aux motifs qui ont été à l'origine de la création de cette tribune internationale.

64. Il y a deux ans, nous avons dit devant cette assemblée :

"L'histoire de l'humanité a été, en grande partie, l'histoire de l'exercice sans contrôle du pouvoir, qui a prétendu justifier, par l'emploi de termes nobles, l'instinct de domination immoral et barbare." [1424^{ème} séance, par. 30.]

L'histoire de ces termes nobles a atteint son point critique de non-retour. Aucune théorie sociale, économique ou idéologique n'est aujourd'hui en mesure d'engendrer la paix. Des expressions telles que "capitalisme", "socialisme", "monde libre" sont ou bien trop ambiguës ou bien livrées à l'interprétation que quelques dirigeants en donnent, selon les circonstances, pour justifier leur situation de supériorité.

65. Pour un monde qui est de plus en plus déçu, il ne fait aucun doute que l'Organisation mondiale ne répond pas aux besoins fondamentaux ressentis par l'humanité. Nous croyons en la légitimité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisme politique. Le Chili est scrupuleusement respectueux de tous les engagements juridiques, politiques et moraux qu'il a pris au sein des organismes des Nations Unies. Et il l'a prouvé concrètement.

66. Nous savons pertinemment que la Charte a consacré les privilèges de certaines nations et que ces privilèges

impliquent des responsabilités plus grandes. Mais la réalité du monde d'aujourd'hui et celle que laissent présager les événements actuels et les réactions des pays privilégiés à son égard dépassent de loin le sens exprès des dispositions de la Charte et des résolutions ainsi que celui des pouvoirs attribués aux divers organes des Nations Unies. Les faits qui ne cessent de se précipiter, avec la participation ou en présence des pays qui jouissent des plus grands privilèges et qui détiennent les plus grandes responsabilités, contredisent ces mêmes responsabilités et débordent du cadre de ces mêmes privilèges. Si la situation au sein de la communauté des nations a tellement changé en ce laps de temps qu'il n'est plus possible de remplir scrupuleusement les obligations assumées par toutes les nations proportionnellement, cela signifie qu'il serait temps de réviser la Charte et le régime juridico-politique international. En attendant, les pays touchés par les événements actuels et menacés par les événements prévisibles peuvent et doivent, à notre avis, chercher les points de contact essentiels, en dehors de toute idéologie et dans la perspective d'une action pratique.

67. Nous croyons qu'il y a, entre certains pays appartenant à des régions géographiques et à des zones politiques distancées par suite de l'évolution historique de ces derniers temps, des points de convergence dont nous ne sommes pas tout à fait conscients. Cette convergence a un aspect négatif car elle se manifeste par le "non" qui est la réaction simultanée, formulée ou informulée, de ces pays devant les actes de ceux qui décident effectivement au nom de la communauté des nations. Mais cette convergence a aussi, et surtout, un côté positif : la possibilité, pour ces pays situés à la périphérie du monde politique, de jouer, dans leurs relations avec les grands pays et entre eux, un rôle historique croissant qui en fait des protagonistes capables d'apporter des correctifs aux formules creuses et d'agir dans un sens constructif.

68. Nous assistons avec intérêt à la formation, parallèlement aux groupes géographiques juridiquement reconnus que l'on trouve actuellement dans tous les organes des Nations Unies, de forces politiques agissantes résultant du souci de défendre les principes vitaux de la coexistence internationale et d'une entente sur des points concrets d'intérêt commun. L'utilisation de mécanismes souples et la tolérance idéologique renforceraient l'efficacité des contacts entre les pays dont le développement économique et social rapide requiert la création d'un climat international de paix, non troublé par des menaces.

69. Si nous pouvons déterminer ces points de convergence et forger des instruments simples et pratiques, nous serions à même de tenter d'opposer des moyens de défense appropriés aux nouvelles formes de l'impérialisme et, qui plus est, de constituer une force politique capable de faire entendre, de représenter et de guider l'immense majorité de l'humanité, qui n'accepte plus la loi de la force, qui exige que la justice soit respectée et qui croit en l'égalité des êtres humains et en leur dignité. Deux ou trois principes fondamentaux pourraient s'affirmer avec vigueur et unir des continents séparés, permettant d'engager un dialogue concret avec les centres de décision et de jeter les bases d'une étape nouvelle, différente de la triste conjoncture actuelle.

70. L'ONU a été créée comme instrument politique, avec pour objet d'éviter que se renouvellent les événements

inacceptables des années 1935 à 1945 pendant lesquelles on a assisté à des souffrances sans précédent.

71. Le risque de destruction totale inhérent à l'existence de forces de dissuasion nucléaire a, par sa seule présence, obligé les grandes puissances à remplacer les affrontements politico-militaires dans les diverses régions du monde par des moyens apparemment plus pacifiques et plus positifs, le concept de "développement" prenant dans cette perspective un caractère politique. Les réalisations économiques devenaient ainsi le seul moyen de sauvegarder la paix qui ne paraissait être menacée que par le sous-développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été la grande institution commune qui officialisait cette situation. Cela étant, nous avons pu affirmer que les problèmes internationaux se multipliaient précisément dans ces zones du domaine humain où un fossé s'est creusé entre le bien-être et la misère, entre le développement et l'absence de moyens scientifiques et techniques. Mais notre espoir illusoire d'obtenir la sécurité grâce au développement s'est trouvé brutalement déçu. Maintenant, cette assemblée nous voit revenir en arrière, accaparés de nouveau par les problèmes politiques. Nous nous trouvons purement et simplement en présence du fait que les schémas politiques les plus néfastes, comportant la possibilité de guerres d'autant plus cruelles et injustes que susceptibles de se limiter et de se circonscrire à la scène choisie par ceux qui manipulent l'humanité et rendant la paix plus improbable, gouvernent les intérêts des grands et prévalent sur les besoins des petits.

72. Aussi recherchons-nous l'unité de ceux qui sont épris de paix et refusent de pratiquer une politique de guerre ou de force. Dans cette action devraient s'engager non seulement les gouvernements, mais aussi les forces morales et intellectuelles du monde et la jeunesse qui conteste les conditions de vie actuelles mais ne se rend pas compte que c'est sur le plan international que se joue réellement son avenir.

73. Dans le domaine économique, la toile de fond de nos délibérations est constituée par l'échec de la Décennie des Nations Unies pour le développement, décennie qui n'a été celle d'une plus grande prospérité que pour les pays développés.

74. De l'avis de mon gouvernement, cette assemblée générale doit procéder à une analyse sérieuse et bien considérée des causes de la crise que traverse la coopération internationale pour déterminer avec réalisme ce que nous pouvons attendre de la deuxième et si nécessaire Décennie des Nations Unies pour le développement. L'échec de la première s'explique par diverses raisons, essentiellement une forte résistance des esprits aux mesures proposées, un manque de compréhension de la part des pays prospères, un manque d'unité entre les pays en voie de développement et une inefficacité croissante des mécanismes internationaux.

75. C'est ainsi, en premier lieu, que les notions de planification, d'assimilation des connaissances techniques, de traitement préférentiel, etc., ont, sitôt mises en avant, été vivement combattues. Elles sont acceptées aujourd'hui, mais nous avons perdu une bonne partie de la décennie à établir leur bien-fondé. Ce n'est que récemment, en réponse aux exigences de ceux qui, comme nous, veulent le

développement, que l'on a mis sur pied un dispositif institutionnel complet afin d'aborder le problème du développement dans son ensemble. Ainsi sont nés la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le Centre CNUCED/GATT du commerce international et d'autres organismes.

76. En second lieu, il y a eu, du côté des pays industrialisés, une grande incompréhension des causes profondes qui déterminent le phénomène du développement. Les "sociétés d'abondance" n'ont jamais compris, ni même connu, le drame du sous-développement et leurs gouvernements ont été le fidèle reflet de ceux qu'ils gouvernaient. Il y a eu des gestes, des concessions, l'acceptation de principes, mais, au fond, aucun changement d'attitude. Les peuples prospères continuent à être profondément égoïstes. La Conférence de New Delhi en est le témoignage le plus récent et le plus douloureux.

77. Les institutions internationales de développement économique, financier et culturel ne peuvent continuer à être dominées par des esprits qui appliquent des normes absolument inopérantes pour mesurer les phénomènes sociaux du monde en voie de développement. C'est une forme de colonialisme plus subtile mais non moins néfaste que l'ancienne.

78. En troisième lieu, il faut reconnaître que les pays en voie de développement ont été singulièrement incapables d'exercer une pression constante, intelligente et créatrice sur les pays développés. Cela tient au fait que les pays dits du tiers monde doutent les uns des autres. Les relations entre les trois continents sont marquées par des soupçons et des méfiances. L'unité à laquelle ils sont parvenus en certaines circonstances s'est toujours révélée éphémère et, par voie de conséquence, la pression exercée sur les pays développés au moyen de déclarations n'a pas vraiment emporté l'adhésion. Voilà pourquoi il est doublement nécessaire de rechercher et de trouver les points de convergence politique entre les pays en voie de développement, ainsi que je le disais tout à l'heure.

79. En quatrième lieu, nous estimons que les mécanismes internationaux n'ont plus la rapidité et la souplesse nécessaires et qu'il en découle que les problèmes du développement sont abordés avec une moindre efficacité.

80. La complexité technique des questions et l'indécision politique se manifestent par une multiplication vertigineuse du nombre des réunions qui se tiennent chaque année et par l'énorme volume de la documentation soumise aux gouvernements en vue de ces réunions. C'est ainsi, par exemple, qu'entre 1960 et 1967 le nombre des réunions tenues sous l'égide des Nations Unies a presque doublé, passant de 2 769 à 5 388, soit près de 20 séances par jour ouvrable en 1967.

81. Cette prolifération gigantesque a été tolérée sans égard au fait que les pays en voie de développement n'ont ni assez de personnel dûment qualifié, ni les moyens financiers indispensables, pour se faire représenter à chacune de ces réunions tenues en divers points du monde. Nous estimons que cette situation ne saurait durer. Aussi appartient-il à

cette assemblée générale de définir les objectifs, la portée et les moyens d'action de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et, surtout, de corriger les erreurs qui ont amené l'échec de la première sur les quatre plans que j'ai indiqués.

82. Mon gouvernement estime que l'objectif suprême de la deuxième Décennie doit être l'établissement d'une nouvelle structure économique internationale fondée sur le principe d'une juste spécialisation qui permettrait à toutes les nations — grandes et petites — de recueillir une part équitable des fruits du processus du développement économique mondial.

83. Nous pensons que, sur le plan technique, il est indispensable d'enterrer l'idée que les pays en voie de développement sont destinés par nature à se cantonner dans des activités à forte intensité de main-d'oeuvre et à faible proportion de capital. Un "bond en avant" est possible sur ce plan. Mais nous ne voulons pas d'un transfert pur et simple de connaissances techniques sans que soient créées les conditions permettant une assimilation de ces connaissances, ce qui est pour nous une notion différente.

84. Pour donner un élan initial à cette action, il faudrait canaliser vers les pays pauvres une partie des investissements destinés aux recherches que les pays développés effectuent sur leur propre sol. Cela implique la création, dans le monde en voie de développement, d'une infrastructure scientifique qui pourrait ensuite être utilisée pour la mise au point d'une technologie conforme à nos besoins.

85. Il est également indispensable de définir à nouveau la nature et la fonction du capital privé international. A mesure que le processus du développement avance, l'antinomie entre l'indépendance économique et les investissements étrangers se fait à chaque instant plus évidente et plus aiguë. Il faudrait créer un mécanisme d'internationalisation du capital privé pour qu'il perde ainsi sa couleur politique, son nom, sa nationalité et sa qualité de facteur d'influence tout en conservant pour son propriétaire son aspect essentiel : la rentabilité. Nous voyons un signe encourageant dans les décisions récentes prises en ce domaine par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

86. Nous y revenons toutefois : le problème se pose avant tout au niveau des mentalités. L'échec répété des schémas et des modèles que les ressortissants des nations industrialisées tentent d'imposer au monde en voie de développement, que ce soit sur le plan de nos économies ou de la vie que l'on mène dans nos pays, montre qu'il n'est pas possible que leur état d'esprit, leur mentalité continuent de l'emporter dans la direction des organismes internationaux.

87. Au point de vue monétaire, il devient indispensable de revoir, en fonction des besoins des pays en voie de développement, les accords conclus en 1944 à Bretton Woods. Ces accords ont été essentiellement conçus en songeant à la reconstruction de l'Europe, sans tenir compte du phénomène du développement. C'est le même problème, mais sous une forme plus critique.

88. Sur le plan théorique, il y a une autre idée qui, selon le Gouvernement chilien, revêt de l'importance. Il s'agit de

généraliser le système des tarifs préférentiels. Le principe en est déjà accepté. Mais il faut aller plus loin. Il est indispensable de faire en sorte que le système juridique international comporte toujours deux normes : une première applicable aux pays développés et une deuxième, plus favorable, applicable aux pays en voie de développement. Nous savons bien que, lorsque la puissance économique d'une nation est nettement inférieure à celle d'une autre, l'égalité devant la loi n'est que la consécration juridique de l'injustice. Le principe de la protection des faibles a été accepté il y a déjà longtemps par la législation intérieure de la majorité, sinon de la totalité, des nations. Il s'agit maintenant de le transposer sur le plan des relations internationales.

89. Mais toutes ces initiatives n'auront aucun sens si l'on ne crée pas sur le plan du pouvoir politique international un ordre nouveau qui donne aux peuples en voie de développement la possibilité de participer de manière effective aux décisions et aux travaux des divers organismes. Si le problème qui se pose aujourd'hui dans tous nos pays est celui de la participation de toute la communauté aux décisions génératrices de progrès et aux fruits de celui-ci, si la cause profonde de la rébellion de la jeunesse réside dans sa volonté de participer à la gestion de ses propres affaires, la vie internationale exige aussi, si l'on ne veut pas qu'elle reste lettre morte, la participation de la majorité. Voilà ce qui demande une décision politique, une réflexion politique qui s'impose d'urgence aux grandes puissances.

90. En matière de politique internationale, le Chili accorde une priorité absolue à l'Amérique latine. Depuis fort longtemps, les pays latino-américains ont mis au point, aux côtés de la grande puissance du continent et à son égard, un ensemble de principes, de règles et de pratiques qui doivent tendre à rendre complémentaires les intérêts jusqu'ici divergents des deux grands blocs de l'hémisphère. Pour atteindre ces objectifs, on a créé au fil des ans un système précis de moyens de défense et défini les intérêts strictement latino-américains; tout cela a déjà été traduit, dans une certaine mesure, sur le plan juridique.

91. Cela étant, il y a pour les pays d'Amérique latine des postulats fondamentaux qui ne peuvent en aucun cas être oubliés ni tournés et qui doivent être réaffirmés à chaque occasion, tant à l'égard d'autres régions que dans le cadre de la nôtre. Je parle de principes universels, mais nés en Amérique latine, où ils revêtent un caractère particulièrement actuel. Il en est ainsi de la non-ingérence et du droit d'asile, pour n'en donner que deux exemples. Mais l'Amérique latine doit, à l'heure actuelle, avoir des objectifs plus ambitieux. Je pense au fait que, compte tenu de notre expérience culturelle commune où les valeurs humaines et sociales coïncident avec les exigences communes de liberté et de justice sociale, nous devons rassembler les éléments d'une action politique qui nous permettront non seulement de défendre mais aussi de faire prévaloir les intérêts de nos peuples devant le reste du monde.

92. Pour l'essentiel, ces intérêts sont identiques. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions participer, avec le pouvoir que nous donnent notre population, nos ressources et notre volonté constructive, aux décisions qui se prennent aujourd'hui en notre absence. Le poids de notre participation peut être décisif puisque appartenant à l'Occident, avec lequel

nous avons en commun nos valeurs fondamentales, nous nous sentons d'autre part concrètement solidaires de l'Orient et de l'Afrique qui, comme nous, sont insuffisamment développés.

93. A notre avis, un système de coexistence dynamique et créatrice doit remplir deux conditions essentielles : premièrement, reconnaître la diversité des solutions politiques susceptibles d'être adoptées sur le plan interne, à condition que les droits de l'homme soient réellement respectés; et, deuxièmement, éliminer les soupçons réciproques qui ont, dans une large mesure, paralysé notre action et en triompher dans un effort déployé conjointement pour faire face non seulement aux survivances du passé, mais aussi à des réalités communes chaque jour plus graves. De leur côté, les grandes puissances devraient respecter notre indépendance et notre droit à rechercher nos propres méthodes d'organisation économique et politique, sans nous imposer des solutions et des schémas étrangers à notre expérience. C'est seulement de cette manière que les institutions politiques, économiques et financières internationales pourraient travailler sans méconnaître notre caractère et nos intérêts profonds.

94. Il faut maintenant que je parle de quelques problèmes particuliers. L'humanité a été récemment bouleversée par les événements de Tchécoslovaquie. Attaché aux principes du droit de chaque peuple à déterminer et à rechercher librement le système d'organisation politique et économique qui lui convient — règle d'or de la vie internationale —, le Chili a suivi avec tristesse la situation angoissante d'une nation, petite elle aussi, dont les droits souverains ont été bafoués par l'ingérence de la force. Comble de paradoxe, on ne discutera pas ici de ce problème, en vertu de ce même principe de non-ingérence, mais cela ne saurait nous priver du droit de rappeler que ce n'est pas seulement dans la Charte des Nations Unies qu'une règle a été formulée à ce propos.

95. Il y a trois ans seulement, en décembre 1965, quelques pays, parmi lesquels l'Union soviétique⁵, ont présenté à l'Assemblée un texte définissant le concept d'atteinte à la libre détermination et condamnant tous les actes de ce type de manière formelle et catégorique. Le Chili était parmi les auteurs de ce projet et a contribué à le mettre au point. L'Assemblée générale l'a adopté et il constitue la résolution 2131 (XX). Il convient de rappeler que nous étions alors tous d'accord sur les idées suivantes — je cite le texte :

“L'intervention armée est synonyme d'agression et est, de ce fait, contraire aux principes fondamentaux sur lesquels doit s'édifier la coopération internationale pacifique entre les Etats . . .

“Le respect rigoureux de ces obligations est une condition essentielle pour assurer la coexistence pacifique des nations, puisque la pratique de l'intervention, sous quelque forme que ce soit, non seulement constitue une violation de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies, mais encore tend à créer des situations qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales . . .

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes*, point 107 de l'ordre du jour, document A/6220, par. 16.

“Tout Etat a le droit inaliénable de choisir son système politique, économique, social et culturel sans aucune forme d’ingérence de la part de n’importe quel autre Etat.”

96. Cela n’est pas ancien mais on efface aujourd’hui avec le coude les définitions que l’on avait écrites avec la main. Triste leçon pour nous, petits pays, qui venons ici édifier le droit et comptons qu’il sera respecté car c’est notre seule garantie. Les explications que l’on nous fournit abondamment ne nous ont pas convaincus. Nous ne pouvons qu’espérer que les choses reviendront à leur état premier et que ceux qui veulent déterminer les conditions de leur propre vie — ce qui est le droit le plus fondamental de l’être humain — pourront le faire très bientôt. S’il n’en était pas ainsi, tout ce que l’on dit ici paraîtra dépourvu de sens et sera inutile.

97. En parlant de cette affaire, nous avons pour nous non seulement le droit de le faire mais aussi la force morale que nous confère notre condamnation catégorique, il y a quelques années, d’une autre violation de cette règle dont l’Amérique a été le théâtre. Négligeant ce que certains qualifient de prudence diplomatique, nous avons jugé qu’il s’agissait en l’occurrence d’une violation de cette règle, parce que tout manquement à un principe essentiel, où qu’il se produise, nous touche en tant qu’hommes libres.

98. Nous nous sommes également opposés de toutes nos forces, ici et au sein de notre organisation régionale, aux prétendues “frontières idéologiques” et aux conséquences pratiques d’une telle conception. Nous avons la même attitude aujourd’hui où l’on veut ressusciter cette notion. Nous ne pouvons pas laisser passer une répression aussi grave sans protester énergiquement car, de l’application d’un tel principe, découleraient des abus sans fin.

99. Nous déplorons que les conversations officielles qui se poursuivent à Paris entre les Etats-Unis et le Viet-Nam pour aboutir à la paix au Viet-Nam n’aient pas encore donné de résultats. Le fait qu’elles se poursuivent indique que l’on cherche à mettre fin à cette cruelle épreuve mais, en même temps, il montre que chaque mort, chaque souffrance est déjà inutile, même sur le plan stratégique, car les positions ne changent pas pour autant. Espérons que cette année sera la dernière où nous aurons à participer aux débats de cette assemblée sans que ce conflit ait été résolu conformément à ce que choisira et décidera librement le peuple vietnamien. La prolongation de cette guerre a suscité dans toute l’humanité une lassitude morale qui, plus que toute autre force, provoquera la fin prochaine de ce conflit.

100. Peut-être sommes-nous au seuil d’une nouvelle phase d’aggravation des tensions internationales. Ces derniers temps, outre que les conflits existants se sont poursuivis ou durcis, de nouveaux éléments décourageants ont surgi. Nous voyons que les grandes puissances, aiguillonnées par les plus récentes réalisations de leur prodigieuse technologie et par la survivance de vieilles méfiances, sont sur le point de se précipiter dans une nouvelle et encore plus coûteuse course aux armements : missiles à multiples têtes nucléaires et missiles antimissiles. Mais, en même temps, on a enregistré des faits encourageants dont le plus remarquable est peut-être le traité interdisant la prolifération des armes nucléaires et encourageant la coopération internationale en

vue de l’utilisation pacifique de l’énergie atomique. Celle-ci devrait être exploitée de manière à assurer à chaque pays la possibilité d’une technologie nucléaire indépendante.

101. Chaque moment historique se présente sous un double aspect : menaces, d’une part, et immenses possibilités, d’autre part. Si nous prenons tous conscience de nos responsabilités, si ceux qui ont le pouvoir de se détruire eux-mêmes et d’anéantir le monde veulent abolir la terreur, la misère et l’ignorance, l’humanité sera passée, en un laps de temps d’une brièveté sans précédent, du plus grand péril de son histoire à l’élan créateur le plus considérable. Cela ne sera réalisé que si nous sommes attachés à la vérité et fidèles aux pactes que nous avons conclus.

M. Vakil (Iran), vice-président, prend la présidence.

102. M. ANIN (Ghana) [*traduit de l’anglais*] : Monsieur le Président, la délégation ghanéenne est très heureuse de vous voir — vous, un fils éminent du Guatemala — présider l’Assemblée générale à sa vingt-troisième session ordinaire et elle tient à vous féliciter de votre élection à ce poste élevé. Nous sommes sûrs que votre long et remarquable passé de services dévoués à votre pays vous permettra d’assumer votre nouvelle charge avec compétence, impartialité et distinction.

103. Ma délégation tient également à rendre un hommage tout particulier à votre prédécesseur, S. E. M. Corneliu Mănescu, qui a montré tant de qualités d’homme d’Etat et fait preuve de tant de tact en dirigeant les travaux de la vingt-deuxième session et ceux de sa reprise, au cours desquels ont été débattues quelques-unes des questions les plus difficiles et les plus controversées. Les résultats remarquables de la reprise de la session peuvent, dans une large mesure, être attribués à sa patience, à son habileté et à son équanimité.

104. La délégation ghanéenne voudrait vous assurer de son appui et de sa coopération sans réserve dans l’exercice des responsabilités si lourdes qui vous incombent en tant que Président de l’Assemblée générale pour sa vingt-troisième session.

105. Notre éminent secrétaire général, dont le dévouement à cette organisation est une source d’inspiration pour nous tous, mérite nos louanges et nos compliments pour son rapport annuel [*A/7201 et Add.1*]. Ce rapport si complet mérite d’être sérieusement étudié, non seulement à cause de son analyse si profonde des problèmes internationaux, mais aussi pour sa franchise et sa lucidité. Nous ne pouvons que partager le sentiment de déception du Secrétaire général devant les événements mondiaux.

106. Dans la sombre atmosphère internationale actuelle, faite de lutte et de tension, il y a un sentiment universel de crainte, de désespoir et d’insécurité. La lutte acharnée qui se déroule au Viet-Nam, la situation non encore réglée au Moyen-Orient, les conflits tragiques en Afrique et la récente invasion de la Tchécoslovaquie nous rappellent constamment les graves menaces à la paix et à la sécurité internationales qui planent sur nous. L’aspect le plus troublant de cette situation est qu’il ne semble pas y avoir de perspectives immédiates de règlement pacifique de ces problèmes apparemment insolubles. C’est pour nous une

raison de regret que l'Organisation des Nations Unies se voit souvent privée d'appui et d'autorité morale pour exercer son influence salutaire dans ces régions troublées du monde.

107. C'est le moment où nous devrions nous rappeler les principes et les buts de l'Organisation des Nations Unies. Le principe essentiel de l'égalité souveraine de tous les Etats Membres confère à chaque Etat le droit de gérer ses propres affaires et de conduire ses relations internationales conformément à la volonté souveraine de son peuple. Ce principe de l'inviolabilité de la souveraineté des Etats constitue pour toutes les nations la garantie qu'elles seront libres de toute agression ou de toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Si les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'en tiennent strictement à ces principes, il ne peut y avoir pour un Etat aucune justification à intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat, ou à violer sa souveraineté. Toute mesure prise par une grande puissance pour imposer sa volonté à un autre Etat soit par la menace, soit par l'utilisation de la force, est un pas en arrière et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

108. Si l'Organisation mondiale voit son efficacité réduite à néant et si la base même de son existence est menacée par l'emploi non déguisé de la force pour le règlement de différends internationaux, il y a alors un besoin urgent de réévaluer son rôle en tant que mécanisme chargé d'assurer la paix du monde et la moralité internationale. Il est de l'intérêt de tous les petits Etats d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales par leur condamnation nette et collective de tous actes d'injustice, de déni des droits de l'homme ou de violation de la souveraineté d'un Etat, quel qu'il soit. La délégation ghanéenne estime que le moment est venu pour toutes les nations, grandes et petites, de réagir de façon positive et courageuse contre tout renouveau de la tendance à régler les différends par l'emploi de la force. Aucun Etat ne saurait non plus s'arroger le droit de dicter à un autre Etat la manière de gérer ses propres affaires.

109. Le Ghana estime qu'il est possible pour les Etats ayant des systèmes économiques, sociaux et politiques différents, de vivre ensemble dans une atmosphère amicale et pacifique. En fait, nous croyons que la diversité est une source de force pour la communauté internationale, parce que chacun de ces systèmes est conçu pour donner à ceux qui y adhèrent ce qu'il y a de mieux à offrir.

110. Inspirés de ce concept de coexistence pacifique, nous avons, au Ghana, tenté de promouvoir les relations de bon voisinage parce que nous pensons que la paix — tout comme la charité — commence chez soi. C'est pour ces motifs que le Conseil de la libération nationale s'est donné beaucoup de mal pour renforcer nos relations avec nos voisins immédiats. Nous coopérons aussi pleinement, par l'entremise de l'Organisation de l'unité africaine, pour créer sur notre continent des conditions qui favorisent une coopération réelle, le progrès et la paix. Nous aurions été plus heureux de voir s'établir en Afrique de vastes communautés multiraciales de peuples de races différentes, vivant et travaillant ensemble à la poursuite d'aspirations et d'objectifs communs. Nous aurions aimé voir disparaître totalement les traces de la domination coloniale et de la suprématie blanche sur notre continent. Malheureusement, le vent violent de changements qui souffle sur notre

continent n'a pas encore pénétré les dernières forteresses du colonialisme et du racisme. Des millions d'Africains en Namibie, au Zimbabwe, en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise et en Afrique du Sud languissent encore sous l'emprise des colons et des colonialistes racistes de la minorité blanche. Ces racistes ont constamment défié l'opinion publique mondiale et refusent ouvertement de mettre en oeuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation et les droits de l'homme. De l'opinion bien considérée de ma délégation, ces gouvernements et colonialistes minoritaires blancs continueront de défier les Nations Unies et de les traiter avec mépris aussi longtemps qu'ils bénéficieront de l'appui de certains de leurs alliés et partenaires commerciaux, membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

111. Au cours de cette année internationale des droits de l'homme, nous devons nous consacrer une nouvelle fois à l'élimination et à la liquidation totales du racisme et du colonialisme tant en Afrique que dans les autres parties du monde. Nous devons défendre le droit de tous les peuples à une existence décente et utile, indépendamment de leur race, de leur croyance ou de leur couleur. Nous devons nous efforcer d'atteindre le stade où des peuples de races différentes pourront vivre ensemble, dans la fraternité et la dignité, libres de toute exploitation et de toute discrimination. Mais il faut toutefois être assez réaliste pour admettre qu'il nous reste un chemin long et difficile à parcourir avant d'arriver à cette situation idéale et que cela risque de prendre plusieurs décennies. La célébration de l'Année internationale des droits de l'homme devrait cependant servir à renforcer notre résolution de tout mettre en oeuvre pour atteindre ce but ultime.

112. Cette assemblée est saisie une fois de plus de la question de la Namibie. En adoptant la résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966, la communauté internationale s'est engagée à libérer le peuple de la Namibie de l'état raciste de l'Afrique du Sud. Malgré les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution juste et réaliste à ce problème, le régime raciste d'Afrique du Sud, défiant ouvertement l'Organisation, pratique ses politiques d'*apartheid* en Namibie en créant les prétendus Etats séparés. Malheureusement, certains Etats Membres ont refusé soit d'admettre que l'Afrique du Sud a trahi grossièrement les obligations solennelles qu'elle a envers le peuple de la Namibie, soit de reconnaître la menace que cette attitude de défi représente pour la paix et la stabilité de l'Afrique.

113. Au cours de la présente session il faut donc prendre toutes les mesures nécessaires pouvant assurer le retour immédiat et inconditionnel de la Namibie sous l'administration de l'Organisation des Nations Unies — premier pas vers l'objectif ultime, à savoir l'exercice par le peuple de la Namibie de son droit à la libre détermination. Dans ce dessein, il faut examiner sérieusement la possibilité de nommer un commissaire à plein temps comme l'Assemblée générale l'a recommandé dans la résolution 2248 (S-V) afin d'aider l'Organisation des Nations Unies à guider le peuple de la Namibie vers l'indépendance et la souveraineté.

114. Trois ans se sont écoulés depuis que la Rhodésie du Sud a proclamé son indépendance unilatéralement et que le régime illégal d'Ian Smith contrôle fermement le pays. Son

autorité illégale est maintenant renforcée par la présence de forces de sécurité en provenance d'Afrique du Sud qui écument les jungles rhodésiennes à la recherche de combattants de la liberté africains. Cela n'a pas surpris ceux d'entre nous qui ont toujours douté de l'efficacité des sanctions pour renverser le régime illégal de la minorité. Nous avons toujours pensé que, tant que l'Afrique du Sud et le Portugal offriraient de faciles échappatoires aux rebelles rhodésiens, les sanctions resteraient lettre morte. Le Ghana a cependant mis en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité; en outre, conformément à la résolution 253 (1968), le Gouvernement ghanéen vient de publier un décret d'amendement prévoyant le renforcement des sanctions économiques contre le régime rebelle. Nous estimons que ces mesures devraient être rigoureusement appliquées par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies afin de hâter la fin du régime illégal en Rhodésie du Sud.

115. Nous avons donné notre appui à l'application de sanctions contre le régime d'Ian Smith, mais mon gouvernement a toujours pensé qu'il ne fallait pas éliminer la possibilité de l'emploi de la force en dernier recours. Une solution pacifique du problème rhodésien, à supposer qu'il y ait des chances raisonnables de succès, serait un objectif souhaitable, mais le Ghana est convaincu qu'une solution pacifique ne devrait pas être négociée aux dépens de la majorité africaine de Rhodésie du Sud. Le principe selon lequel il ne peut y avoir d'indépendance tant que la règle du gouvernement par la majorité n'est pas acceptée ne devrait pas être sacrifié à la vague promesse d'une évolution progressive dans ce sens. Ma délégation a noté avec satisfaction que le Gouvernement du Royaume-Uni, puissance administrante, a donné l'assurance qu'il n'y aurait ni liquidation ni capitulation en faveur d'Ian Smith.

116. De cette tribune, la délégation ghanéenne voudrait rappeler au Premier Ministre de Grande-Bretagne, M. Wilson, à la veille des entretiens qu'il se propose d'avoir avec le rebelle Ian Smith, que le *nibmar* — principe selon lequel il ne peut y avoir d'indépendance tant que la règle du gouvernement par la majorité ne sera pas adoptée — reste pour nous le fondement de tout règlement de la question rhodésienne et qu'aucune dérogation à ce principe ne sera tolérée ou acceptée par le peuple africain.

117. En attendant, nous voudrions que l'Organisation des Nations Unies agisse avec plus de fermeté et, lorsque le moment sera venu, que le Conseil de sécurité impose des sanctions obligatoires et totales en s'appuyant sur l'emploi de la force, conformément aux dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte. Nous réitérons notre conviction que tout programme de sanctions, pour atteindre le but souhaité, doit prévoir une action contre ceux qui ne les appliquent pas et que les Etats Membres qui bravent l'Organisation en soutenant le régime rebelle doivent être ramenés à la raison.

118. Nous avons souligné à maintes reprises que la situation en Afrique australe évoluait dangereusement vers une conflagration raciale. Il nous incombe à tous d'éviter cette catastrophe. Les peuples autochtones d'Afrique australe ne toléreront pas indéfiniment les conditions d'esclavage et d'indignité qui leur sont imposées. Notre organisation ne peut pas rester indifférente à une situation lourde de si graves conséquences pour la paix dans cette région du monde.

119. La délégation ghanéenne est heureuse de constater qu'une lueur d'espoir éclaire ce sombre tableau de la situation en Afrique : l'admission du Souaziland comme cent vingt-cinquième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons que nos frères du Souaziland constituent maintenant une nation et nous envisageons avec plaisir le jour prochain où la Guinée équatoriale rejoindra à son tour la communauté internationale en qualité d'Etat souverain.

120. L'annonce, en avril dernier, de la décision des Etats-Unis d'Amérique et du Viet-Nam du Nord d'entamer des pourparlers en vue d'une conférence de la paix a été accueillie avec un grand soulagement et beaucoup d'espoir. La décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de procéder à un arrêt partiel des bombardements du Viet-Nam du Nord a été généralement saluée comme un pas dans la bonne direction. Cependant, contrairement à nos espoirs, les entretiens préliminaires de Paris n'ont pas contribué à hâter la fin des combats au Viet-Nam. Il est regrettable que ces conversations s'éternisent et qu'elles semblent être dans l'impasse.

121. A l'appui de la position prise par notre secrétaire général, la délégation ghanéenne lance un appel aux Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils fassent à nouveau un geste décisif et annonce l'arrêt total des bombardements du Viet-Nam du Nord. Ma délégation estime qu'une telle mesure contribuerait considérablement à créer un climat favorable aux négociations de paix et amorcerait un règlement permanent. Nous demandons aussi à la République démocratique du Viet-Nam de réagir positivement si les Etats-Unis font un tel geste. Nous attendons tous avec impatience le jour où le peuple du Viet-Nam, la paix enfin revenue dans son pays déchiré par la guerre, aura la possibilité de décider de son propre destin, libre de toute ingérence et de tout contrôle étrangers.

122. La trêve précaire et la situation explosive au Moyen-Orient préoccupent sérieusement mon gouvernement. Il est certain que tous les Membres de notre organisation aimeraient voir s'instaurer au Moyen-Orient une nouvelle ère de paix et de stabilité car tous les Etats de la région seraient alors assurés d'une existence pacifique propre à favoriser le développement économique et la prospérité de leur peuple. Nous ne pouvons taire notre déception et nos regrets devant l'échec des efforts de médiation de l'ambassadeur Jarring qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu de résultats positifs. Nous admirons et nous respectons sa calme détermination et son dévouement à la cause de la paix en face de si grands obstacles. Nous espérons qu'il pourra trouver une solution avec la coopération de toutes les parties intéressées avant de revenir servir son pays. La délégation ghanéenne estime que tout règlement valable au Moyen-Orient doit être fondé sur l'application impartiale et rigoureuse de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, du 22 novembre 1967. Ce n'est pas en interprétant cette résolution de façon erronée ou partisane que l'on ramènera la paix ou que l'on allégera la misère et les souffrances des populations de la région. Cette résolution, il faut le rappeler, a été l'aboutissement de négociations longues et difficiles, d'une série de consultations, de compromis et d'accommodements. Nous prions instamment les grandes puissances de participer de façon constructive à la recherche d'un règlement juste et pacifique en contribuant à réduire les armements dans la région et en agissant en accord avec l'Organisation des Nations Unies.

123. Cette assemblée est également saisie de l'éternelle question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Le Ghana estime que la République populaire de Chine a le droit d'occuper le siège de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, essentiellement parce qu'elle contrôle en fait la Chine continentale. Je n'ai pas l'intention de répéter les arguments qui ont été présentés à cette tribune de façon si compétente par un certain nombre de Membres, y compris le Ghana, à l'appui de notre thèse. Je désire toutefois éclaircir la position de mon gouvernement sur l'un des aspects de ce problème. Le Gouvernement ghanéen est favorable au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies mais il ne saurait soutenir une proposition visant à exclure, pour atteindre ce but, un Membre en place de l'Organisation. Un tel procédé contreviendrait au but d'universalité des Nations Unies.

124. L'adoption, à une écrasante majorité, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XX)] a été l'un des résultats historiques de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Malgré de sérieuses réserves sur certains aspects du Traité, la délégation ghanéenne l'a soutenu, fermement convaincue qu'un traité de cette nature pouvait ouvrir la voie du désarmement général et complet. Il est regrettable que deux puissances nucléaires, la France et la République populaire de Chine, n'aient pas jugé possible de s'associer à ce traité. Nous espérons néanmoins que les puissances nucléaires signataires du Traité poursuivront d'urgence leurs efforts pour parvenir à un accord sur de nouvelles mesures de désarmement conformément aux engagements qu'elles ont pris. Je dois souligner cependant que nos appréhensions et nos réserves quant aux garanties de sécurité, aux explosions nucléaires à des fins pacifiques et à l'accès aux matériaux fissiles n'ont pas été dissipées par l'adoption de ce traité. Ma délégation est extrêmement déçue que la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires n'ait pas pu parvenir à des conclusions positives qui permettraient de résoudre certains de ces problèmes cruciaux et dissiperaient nos craintes. Pour que le Traité sur la non-prolifération serve son but et conduise en définitive au désarmement et à la paix mondiale, il est essentiel de supprimer ces échappatoires et de remédier rapidement et effectivement aux autres lacunes qu'il contient.

125. De l'avis de la délégation ghanéenne, il est temps d'étendre le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires à tous les essais nucléaires dans tous les milieux, y compris sous terre. Il est temps d'examiner sérieusement la question de l'interdiction de la guerre chimique et biologique et celle de la limitation et de la réduction des armes nucléaires dans les arsenaux des puissances nucléaires.

126. Dans le domaine économique, nous constatons avec déception que, deux ans avant la fin de l'actuelle Décennie des Nations Unies pour le développement, les progrès enregistrés ne garantissent aucunement que le modeste objectif d'un rythme de croissance minimum de 5 p. 100 soit atteint d'ici à la fin de la décennie. L'écart entre les nations riches et les nations pauvres, que la Décennie pour le développement avait pour but de combler est, en cette huitième année de la Décennie, plus grand que jamais. Il est donc clair que, à moins que nous ne soyons prêts à donner

au développement économique et social un élan massif, le but de la Décennie ne sera pas atteint en 1970.

127. En fait, comme l'a prédit M. George Woods en se fondant sur les tendances actuelles, on constatera en 1970 une situation curieuse et regrettable, le courant du montant net des crédits affectés au développement étant négatif pour les pays en voie de développement et positif pour les pays développés. C'est pourquoi ma délégation prie instamment tous les Etats Membres, en particulier les pays développés, de faire tout leur possible pour permettre la réalisation des modestes objectifs de l'actuelle Décennie pour le développement.

128. Tout en entreprenant une action en vue d'atteindre les objectifs de l'actuelle Décennie pour le développement, nous devons également prévoir l'avenir et nous demander quelles mesures devra prendre, individuellement et collectivement, la communauté internationale pour aider les pays en voie de développement dans leur développement économique et social au cours de la prochaine Décennie. C'est pour cette raison que ma délégation a appuyé la résolution 2305 (XXII), adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, où il est souligné qu'il importe d'intensifier les travaux préparatoires concernant la prochaine Décennie afin d'avoir, avant la fin de la présente Décennie, une idée claire et complète des buts et objectifs déterminés que la communauté internationale doit atteindre dans un effort commun en vue d'accélérer le développement économique et social des pays en voie de développement. Ma délégation espère que nos débats donneront naissance à une stratégie claire de l'action internationale en vue du développement pour la prochaine Décennie, et que les objectifs de cette stratégie seront plus précis et les moyens de les atteindre, aux échelons national et international, clairement définis.

129. Il semble à ma délégation que le problème de la pauvreté et des disparités économique dans le monde a maintenant atteint un point tel qu'un effort sincère n'est pas seulement possible mais indispensable. C'est pourquoi ma délégation est consternée de constater que les gouvernements des pays développés ne montrent pas, dans leur politique, la volonté d'assumer toute leur part du fardeau que le développement impose au monde. Ma délégation lance donc un appel aux pays développés pour qu'ils acceptent avec réalisme leurs obligations à l'égard de l'ensemble de la communauté internationale, et mettent à la disposition du Secrétaire général les fonds nécessaires afin qu'il puisse entreprendre, encourager et coordonner des programmes d'urgence précis dans certains domaines qui posent des problèmes immédiats aux pays en voie de développement. On citera, à cet égard, la difficulté de nourrir les millions d'habitants des régions en voie de développement et, en particulier, de faire en sorte que leur alimentation leur fournisse un minimum de protéines et d'éléments nutritifs. Les effets néfastes, sur le plan général, résultant de la stagnation de la production alimentaire des pays en voie de développement ont pris, ces dernières années, des proportions alarmantes non seulement en Afrique mais dans d'autres régions du monde.

130. La deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été une déception. Nous avons espéré — et cet espoir n'était pas injustifié étant donné les débats détaillés et les travaux

préparatoires qui avaient eu lieu depuis la première Conférence — que la deuxième Conférence ferait progresser le travail accompli par la première. Mais les résultats de la Conférence ont grandement déçu nos espoirs. Tandis que nos pays en voie de développement se sont efforcés d'obtenir des mesures concrètes visant à résoudre les problèmes clefs du commerce et du développement internationaux, les pays développés ont tenu à se livrer à une évaluation complaisante du peu qui avait été obtenu depuis la première Conférence, et ne se sont pas montrés disposés à prendre des mesures concrètes qui puissent réellement aider à trouver des solutions acceptables. Ma délégation fera ultérieurement, devant la commission appropriée, une déclaration complète sur les résultats de la deuxième Conférence de la CNUCED.

131. L'exemple le plus frappant de la stagnation des travaux de la CNUCED est peut-être le fait qu'un accord international sur le cacao n'a pas encore été conclu. On espérait, avant la deuxième session de la CNUCED, la conclusion d'un accord sur le cacao, qui aurait été un succès à l'actif de la CNUCED. Cet espoir ne s'est malheureusement pas réalisé. Toutefois, à la suite de consultations multilatérales tenues à l'occasion de la deuxième session de la CNUCED, une solution de compromis a été trouvée pour un certain nombre de problèmes à résoudre.

132. On estime généralement que, si ce compromis était accepté sans réserve par toutes les parties aux négociations, on pourrait alors tenir la Conférence finale qui permettrait de conclure l'accord international projeté. Nous lançons, de cette tribune, un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles acceptent la solution de compromis, de sorte qu'une conférence générale puisse se réunir ce mois-ci et que soit conclu cet accord déjà trop longtemps attendu.

133. Nous vivons une époque pénible mais passionnante. C'est une époque où nous devrions être fiers de vivre, nous que le destin a choisis pour que nous contribuions à assurer le bien-être de nos peuples et de l'humanité, car l'ère nucléaire et l'ère des communications de masse ouvrent des possibilités illimitées au progrès général du genre humain. Mais au bien possible répond le mal possible. Aurons-nous tous le bon sens et le courage de dénoncer et d'éliminer complètement l'intolérance raciale, culturelle et religieuse ? Sommes-nous capables de comprendre que notre monde ne connaîtra jamais une paix permanente aussi longtemps qu'un groupe d'hommes exploitera et opprimerait ou dominera un autre groupe ? Est-ce que les pays riches finiront par accepter leur obligation de redresser le déséquilibre des richesses entre eux et les pays plus pauvres, faute de quoi nous continuerons d'être menacés d'un conflit perpétuel ? Nous demeurons convaincus que l'Organisation des Nations Unies, résultant de l'expérience d'une guerre des plus destructives et brutales et née en un siècle de lumières, est capable de diriger nos efforts vers l'accession à ces vérités et la réalisation de ces objectifs de sorte que nous puissions réellement envisager un avenir de paix, de fraternité et de prospérité. C'est avec ce sentiment de foi en la capacité et la prévoyance de notre organisation que la délégation ghanéenne se consacrera à trouver des solutions aux nombreux problèmes qui se posent à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

134. M. HARTLING (Danemark) [*traduit de l'anglais*] : Je tiens à féliciter le Président de son élection à la

présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session. Beaucoup de distingués représentants d'Amérique latine ont déjà occupé ces hautes fonctions avant lui et ont rendu des services éminents à l'Organisation des Nations Unies par leur direction des travaux de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'il s'acquittera à son tour avec sagesse et dignité des lourdes responsabilités de la présidence.

135. L'Assemblée générale s'ouvre, cette année, dans un climat qui n'est ni heureux ni prometteur. L'ombre de graves événements internationaux pèse sur les travaux qui viennent de commencer. En tant qu'Européen, il n'est que naturel que je pense particulièrement à l'intervention militaire en Tchécoslovaquie de l'Union soviétique et d'autres signataires du pacte de Varsovie. Cette occupation était totalement injustifiée. C'était un acte de force contraire au vœu du Gouvernement et du peuple tchécoslovaques. Tous les Danois, sans distinction d'opinion politique, considèrent ce déni profondément tragique du droit d'un peuple à décider de son propre destin comme un retour brutal à une situation que nous avons cru appartenir au passé. Immédiatement après l'invasion de la Tchécoslovaquie, nous avons eu l'occasion, au Conseil de sécurité, de déclarer que nous condamnions cet abus de pouvoir et de faire appel aux puissances occupantes pour qu'elles retirent leurs forces. Je tiens à les prier à nouveau de se retirer sans retard, afin que le peuple de Tchécoslovaquie puisse décider librement de son avenir.

136. Le Danemark n'a cessé de participer activement aux efforts déployés pour susciter la détente entre l'Est et l'Ouest. La régression de cette détente, par suite de l'intervention en Tchécoslovaquie, nous a causé déception et inquiétude. Aucun d'entre nous ne souhaite le retour de la sinistre époque de la guerre froide. Toutefois, la détente n'est pas une entreprise unilatérale. Il faut que les deux parties y mettent du leur pour créer ce climat de confiance mutuelle qui est une condition indispensable de la véritable détente. Notre but est toujours de faire en sorte que cette condition soit remplie, afin d'ouvrir la voie qui mène à une solution juste des problèmes de la sécurité de l'Europe, y compris celui de la réunification de l'Allemagne.

137. A cet égard, je tiens à dire que le Gouvernement danois s'est plu à voir le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne poursuivre une politique de détente avouée et sans ambiguïté. Les dispositions des Articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies ont fait récemment l'objet de débats où l'on a prétendu qu'elles autorisent à intervenir par la force dans la République fédérale d'Allemagne. Selon nous, aucun de ces articles ne justifie pareille prétention.

138. Le conflit tragique qui sévit au Nigéria a suscité dans mon pays une inquiétude profonde. Agissant dans le cadre des organisations internationales, le Danemark a contribué dans toute la mesure de son pouvoir aux programmes d'assistance aux civils dans la détresse des zones touchées directement ou indirectement par le conflit. Je tiens à préciser que nous ne nous attachons et ne nous sommes toujours attachés qu'à résoudre les problèmes d'ordre humanitaire. Nous n'entendons nullement intervenir dans les éléments politiques du conflit, mais nous avons suivi avec le plus grand intérêt et la plus grande sympathie les

efforts divers qui, dans un cadre africain, ont été faits pour trouver une solution politique qui mît fin au conflit. Selon nous, un embargo sur les armes aurait pu servir ces efforts, et nous trouvons extrêmement regrettable que les pays qui n'avaient point de part au conflit ne se soient pas abstenus de fournir des armes.

139. On doit comprendre que des souffrances humaines comme celles dont nous sommes actuellement les témoins du fait des événements du Nigéria touchent le coeur des peuples du monde entier. Et, certes, le peuple danois les ressent profondément. Je tiens donc à saisir cette occasion pour demander instamment, une fois de plus, à toutes les parties intéressées, de collaborer activement avec les organisations internationales pour que des secours efficaces soient fournis et parviennent à ceux qui en ont besoin.

140. Ce n'est pas là le lieu d'examiner en détail les initiatives que le Danemark, seul ou de concert avec d'autres pays nordiques, a prises au cours de ces derniers mois. Je me bornerai à dire que les secours mobilisés au Danemark atteignent un ordre de grandeur sans précédent dans l'histoire danoise, et que les fonds importants qui ont été rassemblés proviennent en grande partie de contributions volontaires. Le Gouvernement danois demeure disposé à appuyer toute suggestion pratique propre à accélérer les activités de secours humanitaire comme à les rendre plus efficaces. Nous demandons instamment aux autres pays d'être pareillement disposés à accroître l'aide qu'ils fournissent aux organisations internationales chargées des opérations de secours. Devant une tragédie de cette importance, la priorité doit être accordée à l'oeuvre humanitaire.

141. En ce qui concerne les questions de désarmement, nous nous sommes félicités que l'Assemblée générale, à la reprise de sa vingt-deuxième session, ait adopté la résolution 2373 (XXII), qui appuie le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui a permis d'ouvrir ce traité à la signature le 1er juillet 1968. Un grand nombre de pays, dont le Danemark, ont déjà signé ce traité, et le Gouvernement danois a pris des mesures pour le faire ratifier.

142. Cependant, ce traité ne peut-être une réussite que si un grand nombre d'Etats y adhèrent. Malheureusement, certains pays ont exprimé des réserves, et les événements qui se sont récemment déroulés en Tchécoslovaquie semblent avoir suscité une répugnance croissante à signer ce traité. On comprend que ces événements aient engendré un sentiment d'insécurité. Toutefois, nous sommes convaincus qu'à longue échéance on ne servirait pas les intérêts véritables d'aucun pays en différant l'entrée en vigueur du Traité; cela tendrait au contraire à prolonger la régression de la détente et risquerait gravement de permettre à d'autres tendances nuisibles à la détente de gagner du terrain. Le Gouvernement danois espère sincèrement que le Traité entrera bientôt en vigueur et bénéficiera de l'appui général qui lui est nécessaire.

143. On ne sait pas, à l'heure actuelle, quelles questions occuperont le premier plan des prochaines discussions sur le désarmement, qui auront lieu à l'Assemblée générale et à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève. Les négociations préalables à l'adoption du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et les discussions qui, depuis lors, ont eu lieu au

Comité du désarmement ont réaffirmé la nécessité de prendre d'urgence un certain nombre de mesures de désarmement indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales, parmi lesquelles je voudrais citer surtout la nécessité de mettre fin à la course aux armes stratégiques et celle d'adopter un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Nous espérons qu'il sera bientôt possible de progresser encore vers la solution de problèmes relatifs à d'aussi importantes mesures.

144. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Gouvernement danois veut présenter un projet de résolution sur une mesure de portée limitée visant le désarmement ou le contrôle des armes, mesure qui, croyons-nous, servira la cause de la paix. Nous espérons que ce projet de résolution recevra l'appui de tous les Membres.

145. L'an passé, mon prédécesseur a signalé à l'Assemblée générale qu'un accord international sur le commerce des armes de type classique serait un grand bienfait. Le projet de résolution inviterait le Secrétaire général à s'informer auprès des gouvernements des Etats Membres quelle serait leur attitude à l'égard de l'obligation de faire inscrire auprès du Secrétaire général toutes leurs importations et exportations d'armes de type classique, de munitions et d'équipements de guerre. Le Secrétaire général s'assurerait aussi, auprès des gouvernements Membres, s'ils seraient disposés à l'autoriser à rassembler et à publier, à intervalles réguliers, des renseignements sur les transferts d'armes de type classique, de munitions et de matériel de guerre; il s'informerait aussi de leur attitude à l'égard des mesures pratiques qu'il conviendrait de prendre à cet effet. Enfin, le projet de résolution inviterait le Secrétaire général à faire rapport sur les résultats de son enquête, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

146. Je voudrais aussi parler brièvement des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, auxquelles le Gouvernement danois attache une grande importance. On se rappellera que, à sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 2308 (XXII), a invité le Comité spécial des opérations de maintien de la paix à étudier la question des moyens, des services et du personnel que les Etats Membres pourraient fournir, conformément à la Charte, en vue d'opérations de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies. Aux fins de ces études, le Danemark et les autres pays nordiques ont décidé de mettre à la disposition du Comité l'expérience qu'ils ont acquise en ce domaine et, en mars dernier, ils ont présenté à son président des mémoires [voir document A/7131, par. 3] où figurent des détails sur l'origine, l'organisation, la formation et d'autres aspects des forces d'urgence qu'ils ont fournies à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons remarqué avec satisfaction que d'autres pays ont, depuis lors, fourni des renseignements analogues.

147. Il est extrêmement malencontreux qu'il y ait toujours un désaccord fondamental sur les principes régissant le financement et l'entreprise des opérations de maintien de la paix. Toutefois, le Gouvernement danois se félicite de l'accord limité qui s'est manifesté sur des études de caractère technique, au cours de la session de printemps du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. L'expérience montre, en tout cas, que malgré l'existence

d'un désaccord fondamental, il est possible de progresser si l'on aborde les problèmes de manière pragmatique à mesure qu'ils se posent. Il ne faut donc pas perdre de vue l'objectif ultime, qui est de créer une organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace, pourvue de capacités de maintien de la paix, et même d'instauration de la paix, considérablement supérieures à ses possibilités actuelles. Dans mon pays, comme en beaucoup d'autres, des organisations et des institutions non gouvernementales font dans ce domaine des efforts novateurs, dont il ne faut pas sous-estimer la valeur à long terme et qui peuvent contribuer à susciter, dans les pays Membres, l'appui populaire qu'exigent pareilles tentatives.

148. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Danemark a eu largement l'occasion au cours de l'année dernière de suivre de très près l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Notre attitude à l'égard des questions concrètes se dégage des déclarations que nous avons faites et des positions que nous avons adoptées au sein du Conseil.

149. Je pense que chacun s'accorde à reconnaître pour le Moyen-Orient la nécessité première d'une solution politique d'ensemble. C'est dans ce dessein que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa résolution 242 (1967) du 22 novembre priant le Secrétaire général de désigner un représentant spécial chargé de se rendre au Moyen-Orient afin de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté conformément aux dispositions et aux principes de la résolution.

150. Depuis, l'ambassadeur Jarring, en sa qualité de représentant spécial du Secrétaire général, poursuit sa tâche avec une patience et une persévérance dignes d'admiration. Nous regrettons qu'en dépit des efforts de l'ambassadeur Jarring l'on ne soit pas encore parvenu à des résultats concrets au sujet d'une solution politique. C'est pourquoi il faut souligner que, sans la coopération des parties, l'on ne parviendra pas aux résultats souhaités. Nous demandons instamment aux parties de coopérer activement avec l'ambassadeur Jarring, de façon à lui permettre de poursuivre sa mission. Il ne faut pas laisser échapper les chances d'une paix juste et durable que comporte cette mission.

151. En outre, il va sans dire que le respect strict du cessez-le-feu par toutes les parties est essentiel si l'on ne veut pas troubler l'atmosphère dans laquelle le représentant spécial doit s'acquitter de sa mission.

152. Il est tragique que la guerre du Viet-Nam n'ait pas encore pris fin et que le peuple cruellement éprouvé du Viet-Nam doive encore vivre au milieu des horreurs de la guerre. Le Danemark maintient l'opinion qu'il a maintes fois exprimée, selon laquelle seules des négociations peuvent conduire à une paix durable dans l'Asie du Sud-Est et qu'un arrêt total des bombardements au Viet-Nam du Nord constitue le premier pas indispensable. Un élément encourageant est intervenu depuis la dernière session de l'Assemblée générale puisque les bombardements ont été partiellement arrêtés et que cela a conduit à son tour à des entretiens directs à Paris entre les Etats-Unis d'Amérique et le Viet-Nam du Nord. Nous espérons que les parties intéressées se montreront à la hauteur de leurs responsabilités envers le peuple éprouvé du Viet-Nam et envers

l'humanité, et qu'elles saisiront l'occasion qu'offrent ces contacts directs de faire passer une fois pour toutes le conflit du champ de bataille à la table de négociations, où, bien entendu, tous les intéressés devront être prêts à faire des concessions.

153. Lorsque les hostilités cesseront, des efforts concertés et considérables devront être consentis pour soulager les souffrances humaines infligées à la population civile et pour rebâtir le pays. Comme l'a déjà dit mon collègue suédois, les pays nordiques ont entrepris des études portant sur les besoins probables en aide extérieure et sur les méthodes permettant d'organiser l'action de secours. Par les déclarations entendues au cours de cette discussion générale, nous avons appris avec plaisir que d'autres pays étudient sérieusement des projets analogues.

154. En ce qui concerne la question de la représentation de la Chine, le Gouvernement danois continue d'estimer que seule la République populaire de Chine est habilitée à représenter la Chine aux Nations Unies.

155. Quant à la question de la Namibie, le Danemark estime que l'unité et la solidarité de cette assemblée constituent une condition préalable à l'exercice d'une pression véritable sur l'Afrique du Sud. La résolution 2145 (XXI), adoptée à la quasi-unanimité, par laquelle l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session, décidait que le Mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain avait pris fin reposait sur cette solidarité et cette unité. La résolution est maintenant considérée, et à bon droit, comme un jalon dans l'histoire de l'examen de cette question par les Nations Unies. Nous demeurons fermement fidèles à cette résolution et à la réaffirmation du droit du peuple de la Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance. Il y a lieu de regretter que l'unité et la solidarité n'aient pas prévalu lorsque a été mise à l'épreuve la question de savoir comment traduire les principes généraux en termes concrets et pratiques. Je tiens à exprimer l'espoir que la nécessité de parvenir à un accord très large sur les mesures à prendre au sujet de la question de la Namibie sera prise en considération à la présente session de l'Assemblée générale.

156. Un autre problème important et grave dans le contexte de l'Afrique du Sud est celui de la Rhodésie. Nous ne pouvons que regretter vivement que le régime minoritaire illégal de Salisbury soit encore au pouvoir mais sur cette question un accord très large a été réalisé au sein de l'ONU, permettant au Conseil de sécurité de prendre la décision unanime, en mai de cette année, d'imposer des sanctions économiques pratiquement totales contre la Rhodésie du Sud. Si jusqu'ici ces sanctions n'ont pas amené les résultats souhaités — c'est-à-dire la disparition du régime illégal de Salisbury et la libération de la Rhodésie du Sud sous un gouvernement majoritaire —, l'une des raisons essentielles en est le manque de coopération dans l'application des sanctions dont ont fait preuve le Portugal et l'Afrique du Sud. Le Danemark, pour sa part, a appliqué à la lettre les décisions de caractère obligatoire du Conseil de sécurité. Nous devons demander instamment à tous les autres Etats Membres de s'acquitter également de leurs obligations au titre de la Charte et conformément aux décisions du Conseil de sécurité.

157. Il ne fait aucun doute que la clef d'une solution durable au problème de l'Afrique du Sud se trouve en République sud-africaine où subsiste le système exécrable de l'*apartheid*. Le Danemark condamne fermement cette politique raciale dégradante. Notre position sera connue d'après les votes et les déclarations que nous ferons à l'Assemblée générale. Sans entrer dans le détail, je tiens à préciser que notre politique demeure inchangée et nous pensons que nous devrions tous garder à l'esprit non seulement le danger politique existant, mais aussi les questions morales fondamentales qui sont en cause.

158. Le Gouvernement danois attache une grande importance aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En songeant aux préparatifs minutieux qui ont précédé la deuxième Conférence à New Delhi, nous estimons que ses résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances, pourtant justifiées. Mais il est encore trop tôt pour prédire les résultats définitifs des discussions qui se sont déroulées à New Delhi. Des décisions unanimes y ont été prises qui dans quelques années devraient amener une amélioration très nette de la situation existant entre les pays en voie de développement et les pays développés.

159. Le besoin des pays en voie de développement d'un système généralisé de préférences tarifaires a été explicitement reconnu et cela constitue une réussite importante. Il faudra quelque temps sans doute pour traduire cette prise de conscience dans les faits, mais nous pensons qu'il ne s'agit là que d'une question de temps.

160. Une autre réussite importante à New Delhi a été que les pays développés à économie de marché ont accepté de calculer l'objectif de 1 p. 100 destiné à l'aide au développement d'après leur produit national brut. Le Gouverne-

ment danois étudie activement la façon dont ce nouvel objectif pourra être atteint.

161. Notre confiance dans le rôle des Nations Unies en ce qui concerne les activités d'aide au développement est illustrée par le fait que 50 p. 100 de notre aide totale passe par l'intermédiaire des Nations Unies et des institutions spécialisées. Je suis heureux d'annoncer la décision du Gouvernement danois de faire passer sa contribution totale aux deux éléments du Programme des Nations Unies pour le développement de 10 400 000 dollars en 1968 à 15 600 000 pour l'année qui vient, soit une augmentation de 50 p. 100. Mon gouvernement partage l'espoir exprimé par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas que le plus grand contribuable en termes absolus, c'est-à-dire les Etats-Unis d'Amérique, ne réduira pas sa contribution.

162. Dans le préambule de la Charte des Nations Unies nous avons réaffirmé notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que dans celle des nations, grandes et petites. Nous avons souligné notre désir de vivre ensemble dans la paix en tant que bons voisins. Un coup d'oeil sur le monde d'aujourd'hui révèle combien nous sommes loin encore d'avoir atteint ces nobles buts. Nous assistons à des violations des droits de l'homme, de la dignité humaine et des droits des nations. Nous voyons la guerre semer la souffrance et les tourments. Puissent les Nations Unies être le lieu où nous nous rencontrons, conscients de nos grandes responsabilités, pour agir sous l'inspiration des nobles principes de la Charte afin que l'humanité puisse envisager l'avenir avec confiance.

La séance est levée à 13 h 25.